Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

COMMUNICATION IMPORTANTE

à l'intention des apiculteurs du canton de Berne

Entre le 18 et le 23 novembre 1968 se fera dans le canton de Berne la perception des contributions des propriétaires d'animaux en faveur de la Caisse des épizooties pour l'année 1968.

Selon le décret du Grand Conseil du 17 février 1959 concernant la lutte contre les maladies des abeilles sujettes à déclaration obligatoire, les propriétaires de ruchers sont également tenus à verser une contribution annuelle. Celle-ci a été fixée à 40 centimes par colonie et sera encaissée par les inspecteurs du bétail conjointement aux contributions pour les autres espèces d'animaux. Les apiculteurs auprès desquels la contribution n'aura pas été encaissée seront priés de la verser à l'inspecteur du bétail compétent ou au secrétariat communal de leur lieu de domicile.

Quiconque n'aura pas réglé sa contribution n'aura pas droit, le cas échéant, à une indemnité.

Direction de l'agriculture
du canton de Berne,
Caisse des épizooties.

CANTON DE VAUD

Nouvel inspecteur des ruchers

M. Paul Hurni, inspecteur régional des ruchers pour les cercles de Lucens et de Moudon, étant trop absorbé par son travail professionnel, a donné sa démission après avoir rempli ses fonctions pendant cinq ans.

Nous regrettons de le voir partir et lui exprimons nos remerciements pour le travail accompli.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat vient de nommer M. Marcel Charpilloz, domicilié à Moudon.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel inspecteur et espérons qu'il trouvera beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité.

G. Golay.

Le courrier de l'élevage

La brochure sur l'élevage des reines de M. Schneider, du Liebefeld est à disposition au prix de 2 fr. 50. En versant ce montant

au compte de chèques 10-1480 Société romande d'apiculture, Lausanne, elle vous parviendra sans retard. Nous recommandons aux sections d'en tenir à disposition de leurs membres qui apprécieront cette brochure au cours des longs mois d'hiver.

Conférenciers et films à la disposition de la Romande

Un pressant appel est adressé aux apiculteurs qualifiés susceptibles d'assurer la relève.

Qu'on le veuille ou non, face à l'inexorable vieillissement atteignant tour à tour certains de nos collègues capables et dévoués, la formation d'une relève est indiquée ; il serait regrettable que des forces existantes restent dans l'ombre.

Il doit se trouver des valeurs dans les rangs des conseillers apicoles comme aussi dans ceux de nos meilleurs praticiens expérimentés.

Pour les films, la liste publiée ci-après est probablement susceptible de modifications ou d'adjonctions. C'est avec plaisir que la rédaction recevra les noms des apiculteurs venant allonger la liste des conférenciers et éventuellement celle des films. D'avance, un sincère merci.

Liste des conférenciers

MM. P.-Ph. Mottier, chef de culture, *Marcelin-sur-Morges.*
Jos. Etique, maître d'apiculture, *Courroux.*
A. Valet, avenue de Plan 15, *Morges.*
Dr P. Zimmermann, avenue du Mail 29, *Genève.*
L. Gassmann, instituteur, *Courrendlin.*
R. Bovey, *Romanel-sur-Lausanne.*
Albert Barbier, chemin d'Aïre 138, *Genève.*
Paul Leuba, Billodes 25, *Le Locle.*
G. Chassot, inspecteur des ruchers, *Romont.*
Alfred Surchat, chemin Sainte-Agnès 3, *Fribourg.*
Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, *Genève.*
Guy Léchenne, Combettes 15, *La Chaux-de-Fonds.*
A. Cherix, Les Avettes, *Bex.*
Marc Buscarlet, av. du Mervelet 10, *Petit-Saconnex Genève.*
Paul Borgeaud, 1040 *Echallens.*

Liste des films

Film suisse d'apiculture, propriété de la SAR, s'obtient gratuitement chez notre bibliothécaire, M. Jos. Dietrich, Grimoux 12, Fribourg.

« Les Abeilles et la Pollinisation », 16 mm en couleurs, détenu par l'ambassade du Canada à Berne, Kirchenfeldstr. 88, Berne.

« La Cité des Abeilles », 16 mm noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne ainsi que par M. Edgar Sauvain, rue Dufour 68, Bienne.

« La Cité ardente », 16 mm noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne.

« L'Elevage des Reines », film 16 mm noir et blanc, du prof. Jordan, détenu par M. Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, à Genève.

Film en couleurs, 16 mm, de M. Roger Cuendet, Baulmes.

L'ambassade d'URSS à Berne détient elle aussi un film 16 mm noir et blanc, titré en russe et parlé anglais. Les autres films sont sonores et parlés français.

Pour les conditions de location, s'informer aux adresses indiquées. Les films à demander à l'ambassade de France à Berne doivent être annoncés 3-4 semaines à l'avance.

Aux caissiers des sections

Déjà il faut songer au bouclement des comptes 1968 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1969 est de **Fr. 9.—** par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1969 au plus tard* (compte de chèques N° 10 - 1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1969, dernier délai.* Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1969 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1969 paraîtra le N° 1-2 janvier-février en un seul fascicule.

Merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

VÉTÉRANS DE 1968

Vingt vénérables membres de la SAR ont reçu le plateau traditionnel pour cinquante ans de fidélité. Ce sont :

Mme Mouline Mathilde et Mme veuve de Vorlet Robert.

Le couvent de la Valsainte.

MM. Bessard Fernand, Machoud Edouard, Barman Maurice, Mottet Joseph, Jacquier André, Ruppen Victor, Felder Ernest, Ankli Marcel, Liengme Ernest, Schaer Fritz, Javet Paul, Chervet Albert, Favre Numa, Fivaz Charles, Haari Gottlieb, Barbey Henri, Mummenthaler Auguste.

Quarante-deux collègues ont été bénéficiaires du gobelet pour trente-cinq ans d'activité :

Mme Beer Clara, MM. Bulloz Edward, Moreillon Edouard, Ryter Ernest, Buffat Gustave, Gruaz Roger, Quadri Virginio, Fawer Alfred, Marendaz Aloïs, Sciboz Pierre, Niclasse Irénée, Bugnon Paul, Tinguely Casimir, Charrière Gustave, Savary Louis, Aeberhard Charles, Pury Georges, Schmoutz Robert, Grossrieder Odon, Gobet Joseph, Chassot Jules, Verney Edmond, Hofmann Alfred, Liechti Christian, Koller Henri, Mischler Albert, Girardin Charles, Hügi Ferdinand, Juillerat Georges, Kneuss Albert, Mathez Charles, Tschäppät Alexandre, Rufener Louis, Bedaux Ernest, Favre Robert, Sandoz Charles, Fillettaz Albert, Spring Jean, Oulevey Henri, Nicollier Gaston, Spozio Amédée, Lambercy Eugène.

Le comité central réitère ses félicitations et ses vœux à ces 62 vétérans.

VÉTÉRANS DE 1969

La dernière assemblée des délégués a, comme vous le savez, ramené l'âge des vétérans à 25, respectivement 40 ans.

Cette décision aura pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre des ayants droit. Le maintien des souvenirs actuels provoquerait une charge beaucoup trop lourde pour la caisse de la SAR et absorberait en assez peu de temps tout l'avoir de notre société.

Désireux cependant d'accorder un souvenir tangible à ses fidèles collègues, le comité a désigné une commission pour étude de la chose. Nous aurons le plaisir de présenter à nos vétérans de 40 ans une plaquette murale d'un très bel effet, gravée au nom du bénéficiaire. Les vétérans de 25 ans recevront un cendrier d'une très jolie présentation, avec l'inscription SAR.

Nous sommes convaincus qu'en lieu et place d'un quelconque insigne, ces objets rempliront leur but : témoignage de la reconnaissance des plus jeunes envers leurs aînés.

Avis aux comités de sections

Les inscriptions continueront à être adressées au préposé, Ed. Bassin, 1261 Marchissy, jusqu'au 31 décembre, dernier délai. Le nombre des vétérans sera considérable cette année, 10 à 15 fois celui de l'année dernière. Le préposé vous prie instamment de lui faciliter le travail en respectant le délai et surtout en évitant des inscriptions erronées, comme cela arrive malheureusement chaque année. Tous les noms annoncés continueront à être confrontés avec le fichier central de la SAR.

Ont droit à la plaquette pour 40 ans : les membres entrés dans la section (ou dans la SAR) de 1919 à 1929 inclusivement, même s'ils ont touché le gobelet pour 35 ans. On droit au cendrier : les membres entrés de 1934 à 1944 inclusivement. Dans les deux cas, les membres entrés antérieurement, et « laissés pour compte » par oubli ou négligence de leur comité auront droit aux nouveaux souvenirs et ne pourront, en aucun cas, revendiquer autre chose.

Tout étant bien clair maintenant, il ne reste à votre serviteur qu'à vous recommander de nouveau sérieux, ordre et diligence, d'ici au 31 décembre prochain.

Le préposé aux vétérans,

Ed. Bassin.

CONCOURS DES RUCHERS 1968

Organisation

La Société romande d'apiculture organisait depuis de très nombreuses années ses concours des ruchers. Ces concours ont été interrompus en 1963 pour permettre une étude de révision du règlement. Une commission, composée d'anciens membres du jury et de trois membres du comité de la SAR, avait été chargée de l'élaboration d'un nouveau projet de règlement. Ce projet fut d'abord soumis au comité de la SAR, puis présenté et amendé quelque peu par l'AD de mars 1967, qui finalement, l'a adopté à l'unanimité.

Les modifications essentielles sont :

1. Le jury effectuera deux visites : la première au printemps, au départ des colonies, et la deuxième, lors du plein développement ; l'époque est adaptée à la région visitée.
2. Il existe deux catégories : la première, apiculteurs possédant de 5 à 25 colonies, la deuxième, apiculteurs possédant 26 colonies et plus.
3. Chaque année, l'AD désigne, par tirage au sort, la circonscription à soumettre au jury l'année suivante.

L'AD de 1967 a donc procédé au tirage au sort. Pour 1967, ce fut la 8e circonscription, et pour 1968, la 11e.

Les sections formant la 8e circonscription ont demandé à avoir le concours, l'année suivante, pour être mises en conformité avec le règlement. Leur requête a été admise par le comité de la SAR.

De ce fait, le jury avait à visiter cette année la 8e circonscription qui comprend les sections : l'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne - Basse-Broye, La Broyarde, et la 11e circonscription avec les sections : Entremont, Martigny, St-Maurice et Monthey.

Je jury est formé de M. André Jacquier, président, membre du

comité de la SAR, Les Marécottes, de M. Théo Ruckstuhl, secrétaire, désigné par l'AD, St-Cergue, de M. Eugène Débieux, Estavayer-le-Lac, désigné par les sections de la 8e circonscription, et de M. Amédée Richard, St-Maurice, désigné par les sections de la 11e circonscription.

Participation

Le jury a reçu 12 inscriptions pour la 8e circonscription, et 7 pour la 11e. Nous disons d'emblée que ces chiffres sont nettement insuffisants. Nous aurions souhaité en recevoir bien davantage. Nous n'avons pas présentement à analyser les causes de cette indifférence. Et pourtant l'on sait qu'il existe bon nombre d'apiculteurs dignes de ce nom et capables de présenter un rucher pour mériter une récompense encourageante.

Le fait d'avoir désigné, une année à l'avance les sections, avait permis à la plupart des concurrents de préparer matériellement leur rucher, mais probablement aussi leurs connaissances pratiques et théoriques.

Partout le jury fut accueilli avec sympathie et il garde des deux visites, une bonne impression. Partout on s'était appliqué au mieux à affronter le jury, et la plus franche cordialité ne cessa de régner entre les experts et les concurrents.

Merci à MM. Rey, Décaillet et Gabioud, présidents de sections, qui ont tenu à encourager leurs concurrents, et leur présence fut appréciée par le jury.

Le jury a voulu se montrer très compréhensif. Il a eu pour principe de base : encourager et conseiller. Il eut la satisfaction de constater, lors de la deuxième visite, que, partout, il avait été tenu compte, dans la mesure du temps écoulé, des indications données lors de la première visite.

Tout en se conformant à tous les critères du règlement, le jury a mis l'accent sur les deux points suivants : renouvellement périodique des cires et renouvellement et marquage des reines, avec invitation pressante de doter les colonies de reines de sélection.

Pour terminer ce modeste rapport, le jury recommande aux sections qui, par tirage au sort ont été désignées pour le concours 1969, de consacrer quelques réunions durant cet hiver, pour donner des directives aux concurrents sur la façon de présenter leurs ruchers. Le nombre de participants en sera augmenté et la réussite favorisée.

Il me reste un agréable devoir à accomplir, c'est celui de remercier mes trois collègues du jury. La parfaite unité de vue et la cordialité ont facilité grandement la tâche de chacun.

Le président du Jury :
A. Jacquier.

PARTICIPANTS DE LA CIRCONSCRIPTION 8

Section La Broyarde

Pochon Robert, buraliste, 1773 Léchelles, alt. 600 m.
Pavillon Burki, 17 ruches occupées.
1-10 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-10 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-10 ; 10-8.
Total **96 points.** Médaille d'or. Félicitations du jury

Rucher se situant près de la maison d'habitation. Pavillon Burki, accès aisé, orientation bonne, rucher en excellent état, ainsi que le matériel. Apiculteur connaissant bien son métier. Populations excellentes, provisions et pollen suffisants. Renouvellement et marquage des reines sur sélection carnioles (souches du Liebefeld). Pratique l'élevage et la fécondation en station. Annotations bonnes, par fiches de section. Apiculteur à féliciter pour son travail et l'aide qu'il apporte à son entourage apicole.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section Basse-Broye - Payerne

Bœuf Robert, agriculteur, Marnand, alt. 481 m.
Ruches D.B. pastorales, 14 occupées, 2 nucléis.
1-9 ; 2-8 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-8 ; 7-8 ; 8-9 ; 9-8 ; 10-9.
Total **85 points** Médaille d'argent.

Rucher D.B. situé dans le verger, au sud-est de la maison d'habitation ; accès bon, matériel et ruches anciennes, achat de deux nouvelles ruches, apiculteur connaissant bien son métier et à féliciter vu son grand âge. Se présente sans préparation au concours, sur la demande du président de section, et nous tenons à féliciter cet apiculteur âgé de s'être présenté au concours des ruchers.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section Basse-Broye - Payerne

Piquilloud Eugène, retraité maison Henniez, 1599 Henniez, alt. 609 m.
Pavillon D.B. avec 10 ruches occupées, 3 ruches pastorales.
1-10 ; 2-9 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-10 ; 7-8 ; 8-10 ; 9-10 ; 10-8.
Total **93 points.** Médaille d'or.

Pavillon avec 10 ruches D.B. Un pavillon pour matériel et atelier se situant à l'orée d'un petit bois, situation bonne, accès par un sentier à 100 m du domicile.

Matériel en parfait état d'entretien et de propreté, apiculteur se livrant à la construction et à l'invention de matériel apicole, à féliciter.

Populations bonnes moyennes, reines à renouveler et apport de sang nouveau nécessaire, annotations sur fiches bonnes, ainsi que carnet. Comptabilité à citer en exemple.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section La Broyarde

Herren Rose, 1470 Estavayer-le-Lac, « Toutvents », alt. 450 m.
1 coffre Burki, 4 ruches, 1 ruche D.B.
1-10 ; 2-9 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-9 ; 7-8 ; 8-9 ; 9-8 ; 10-8.
Total **88 points.** Médaille d'argent.

Rucher se situant au sud-ouest de l'habitation, orientation bonne, matériel en bon état.

Apicultrice débutante, désire se perfectionner, travaille tranquillement, marque ses reines, annotations sur fiches section bonnes. A féliciter.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section Le Lac

Javet Paul, arboriculteur-maraîcher, Lugnorre, alt. 520 m.
1 pavillon Burki à Lugnorre, 20 ruches, balance past., 2 ruches D. B., 1 pavillon Burki à Josserens, 33 colonies extérieur, 2 D.B., 5 ruches suisses, pas de balance.
1-8 ; 2-8 ; 3-8 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-9 ; 7-8 ; 8-9 ; 9-9 ; 10-10 ; 11-6 ; 12-8 ; 13-9 ; 14-10 ; 15-10.
Total **130 points.** Médaille d'argent.

Pavillon à Lugnorre, se situant devant la maison, face au plantage et au lac. Pavillon et matériel ancien, populations bonnes, cadres anciens, ne pratique plus l'élevage vu son âge, apiculteur avisé et connaissant bien la conduite de ses ruches. Encouragement à son fils, pour l'aide qu'il apporte ; nous souhaitons qu'il suive les traces avisées du papa. Cet apiculteur se présente au concours sans préparation, et nous montre ses ruches dans l'état d'exploitation habituel, et ceci sur la demande de son président. Nous tenons à le féliciter.

Pavillon de Josserens en bon état, se situant derrière un verger. A signaler que l'apiculteur a acheté un petit groupe électrogène pour fournir le courant à ses ruchers (portatifs).

Inscription sur pavillon Lugnorre :

De la douceur c'est la maison
Quand l'abeille en toute saison
Apporte son miel si bon.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section Basse-Broye - Payerne

Tissot Fernand, employé, 1774 Cousset, alt. 480 m.
Pavillon Burki, 22 occupées, 1 nucléi, 1 balance ext.
1-10 ; 2-10 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-8 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-10 ; 10-9.
Total **94 points.** Médaille d'or.

Pavillon situé à 50 m de la maison d'habitation, situation et abord excellents, matériel en parfait état ; apiculteur avisé et connaissant bien son métier. Reines marquées, sélection, annotations bonnes par fiche section. Reines à renouveler plus souvent, populations bonnes. Félicitations.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Delley Clément, agriculteur, 1565 Delley, alt. 580 m.
Pavillon Sporri, 16 occupées.
1-10 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-9 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-8 ; 10-8.
Total **92 points.** Médaille d'or.

Rucher Sporri et ruches neuves, matériel en parfait état d'entretien, situation du rucher excellente. Jeune apiculteur désirant se perfectionner ; nous tenons à relever la bonne entente des apiculteurs de ce village qui travaillent ensemble, et cette aide solidaire est à souligner pour la bonne harmonie de notre apiculture.

Populations bonnes à moyennes, demandant un apport de pollen et nourriture, annotations par fiches section bonnes.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Bovey Charles, électricien, 1565 Delley, alt. 580 m.
Pavillon Burki, 7 occupées.
1-10 ; 2-10 ; 3-8 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-8 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-9 ; 10-10.
Total **93 points.** Médaille d'or.

Rucher se situant dans le verger, en parfait état d'entretien et d'équipement ; matériel annexe construit par l'apiculteur, chaufferette pour garder les reines en nourrisserie, pose de cire gaufrée avec cadre et automatisme de collage (électrique).

Apiculteur aimant son travail. Cadres et reines à renouveler plus souvent, annotations bonnes par fiches section, à féliciter pour son travail et ses inventions.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Berard Raphaël, laitier, 1565 Delley, alt. 480 m.
Pavillon Burki, 19 colonnies, 3 extérieur.
1-10 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-10 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-8 ; 10-9.
Total **94 points.** Médaille d'or.

Pavillon et matériel en excellent état d'entretien et de propreté. Populations excellentes, changement de reines et sélection (à préconiser dans les ruchers), reines marquées et annotations bonnes. Apiculteur aimant ses abeilles et consacrant ses loisirs au rucher. Nous tenons à le féliciter pour sa présentation, malgré l'énorme travail que lui occasionne son métier.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Ribotel Charles, ouvrier d'usine, 1563 Domdidier, alt. 460 m.
Rucher pavillon Burki, 16 ruches occupées, 5 ruches D.B. extérieur.
1-10 ; 2-9 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-10 ; 7-9 ; 8-10 ; 9-8 ; 10-9.
Total **92 points.** Médaille d'or.

Rucher se situant derrière la maison, accès facile et situation bonne ; matériel en parfait état. Apiculteur aimant ses abeilles. Nous tenons à le féliciter pour son travail et la présentation de son rucher, malgré de sérieuses blessures reçues lors d'accidents.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Dougoud Louis, 1563 Dompierre, alt. 422 m.
1 pavillon Burki, 24 ruches, extérieur 5 ruches Burki, 12 ruches D.B., 1 nucléi, 1 balance.
1-9 ; 2-10 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-9 ; 7-10 ; 8-10 ; 9-10 ; 10-10 ; 11-10 ; 12-10 ; 13-9 ; 14-8 ; 15-10.
Total **142 points.** Médaille d'or.

Pavillon face à la route cantonale, en parfait état d'entretien et de propreté. Ruches de l'extérieur, serrées vu l'exiguité du terrain. Apiculteur progressiste, à féliciter pour son activité apicole dans la région ; pratique l'élevage sur sélection et fécondation en station (souche Liebefeld). Populations bonnes ; les reines devraient être marquées ; annotations bonnes ; excellente présentation du rucher pour le concours.

Le président du jury : Le secrétaire :
A. Jacquier *Th. Ruckstuhl*

Section la Broyarde

Kunzi Rodolphe, agriculteur-arboricult., 1472 Nuvilly, alt. 650 m.
1 pavillon Burki, 12 ruches occupées.
1-9 ; 2-9 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-8 ; 7-9 ; 8-8 ; 9-8 ; 10-9.
Total **87 points.** Médaille d'argent.

Pavillon Burki, en contrebas du jardin, le long d'une haie, en bon état.

Colonies bonnes, annotations par ruche, sur agenda apicole. Bon apiculteur, aimant ses abeilles. Malgré un travail très fatigant, il leur consacre ses moments de loisirs. Locaux à améliorer.

Le président du jury : *A. Jacquier*

Le secrétaire : *Th. Ruckstuhl*

Maladies des abeilles en septembre 1968

Loque américaine

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Argovie		
Lenzburg	Othmarsingen	1
Berne		
Aarberg	Grossaffoltern	1
Aarwangen	Madiswil	1
Burgdorf	Heimiswil	1
Frutigen	Krattigen	1
Konolfingen	Trimstein, comm. Rubigen	1
Nidau	Walperswil	1
Nider Simmental	Schwenden	1
Saanen	Schönried	1
Signau	Eggiwil	1
Delémont	Courroux	1
Franches Montagnes	Les Emibois	1
Fribourg		
Singine	Alterswil	1
Genève		
Rive gauche	Villette p/Conches	1
Lucerne		
Sursee	Ruswil	3
Neuchâtel		
La Chx-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Soleure		
Gösgen	Stüsslingen	1
	Winznau	2
Tessin		
Bellinzone	Bellinzone	1
	Camorino	1
	Gudo	2
	Montecarasso	1
Locarno	Berzona	1
	Lavertezzo-Piano	2
	Loco	1
	Sonogno	1
Lugano	Camignola	1
Mendrisio	Pedrinate	1
Thurgovie		
Bischofszell	Bischofszell	1
Valais		
Conthey	Magnot	1
Viège	Zermatt	1
Rarogne Ouest	Unterbäch	1
Vaud		
Aubonne	Bière	1
Echallens	Epautheyres	2
Lausanne	Epalinges	1
Zurich		
Uster	Wangen	1

Loque européenne

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Berne		
Saanen	Gstaad	1
Nider Simmental	Zwischenflüh	1
Glaris		
—	Matt	1
Neuchâtel		
La Chx-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Fribourg		
Sarine	Avry-sur-Matran	1

Section apicole du Liebefeld.